

E. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

1. Le barème des quotes-parts

Le barème des quotes-parts est un point important de l'ordre du jour des délibérations de la Cinquième Commission (questions administratives et budgétaires). Le barème lui-même est recommandé par le Comité des contributions, mais il doit finalement être adopté par voie de scrutin. Tous les États membres participent au vote qui a lieu d'abord à la Cinquième Commission et ensuite en plénière. Le barème attribue à chaque État membre une part des dépenses de l'Organisation suivant une formule complexe où plusieurs critères entrent en jeu, le principal étant la capacité de paiement mesurée par le revenu national. Bien qu'il ait fait l'objet d'études approfondies et de nombreuses discussions par le passé, le barème des quotes-parts recommandé par le Comité des contributions a toujours été accepté de façon à servir au mieux les intérêts de l'Organisation.

Ces dernières années, l'instabilité économique et les perturbations monétaires internationales ont ajouté à la complexité de l'établissement d'un barème, tâche déjà rendue difficile par l'épineux problème concernant la disponibilité et la difficulté de comparer les statistiques nationales. Les pays dont le revenu national a subi de fortes augmentations, en particulier ceux bénéficiant des recettes de l'exportation pétrolière, ont exercé des demandes afin de minimiser la hausse de leurs contributions. Pour satisfaire en partie cette exigence, la période de référence pour l'établissement des barèmes des quotes-parts fut portée à sept ans. Ainsi, 85 États ont vu leurs contributions décroître, le seuil minimal de contribution étant également porté de 0.02 à 0.01 p. cent du budget de l'Organisation. La contribution du Canada passe de 2.96 à 3.04 p. cent, et il se retrouve au neuvième rang des contributeurs par ordre d'importance. Le barème des quotes-parts pour la période biennale 1978-1979 a été adopté par 90 voix en faveur, 2, contre et 12 abstentions.

Le Canada a appuyé le rapport du Comité des contributions, estimant que ses membres ont mené à bien une tâche difficile, compte tenu des opinions exprimées au sein de la Cinquième Commission à sa trente et unième session. M. Claude-André Lachance, député et représentant du Canada à la Cinquième Commission, dans une déclaration faite le 24 octobre 1976, exposait la position du Canada en ces termes:

C'est une tâche exceptionnellement difficile que l'Assemblée générale a assignée au Comité des contributions l'année dernière. Le barème des quotes-parts que le Comité a élaboré cette année et recommandé pour les années 1978-1979 est une réalisation qui mérite d'être soulignée. Son rapport est exhaustif, poussé et lucide. Il renferme une mine de renseignements et une analyse soignée qui permettent de cerner avec réalisme les questions qu'il a été chargé d'étudier et de traiter. Le rapport démontre une fois de plus l'importance de ses travaux ainsi que la compétence de ses membres, sous la direction de son distingué président, l'ambassadeur Ali, et de ses collègues.